EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARDIER VALENCA DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES

SEANCE du 26.09.13

Nº 2013-52

Nombre de Conseillers : En exercice: 11 Présents: 11

L'an deux mil treize et le 26 Septembre 2013 à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 Septembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

<u>Présents:</u> Rémi COSTORIER, René COQ, Jean Claude FAURE, Pierre POUILLARD, Laurent ALLAUD, Raymond PARA, Roger MARTIN, Gérard MEYSSONNIER, Joël ROBERT, Danielle BLANC, Noëlle STEFANI.

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

Objet: Demande de mise à disposition d'un assistant de prévention

Le Maire expose que la mairie de Lardier et Valença demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes de mettre à disposition un agent du Centre de Gestion, Assistant de Prévention du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, à raison de 2 heures par mois.

Cet agent assurera les missions développées dans la convention de mise à disposition.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition d'Assistant de Prévention conclue avec la Mairie de Lardier et Valença,
- Autorise le Maire à signer ladite convention,
- Donne au Maire tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

Rémi COSTORIER

Le Maire